



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 4 juin 2019

CHSCT des DDI du 22 mai 2019

Le CHSCT des DDI s'est tenu le 22 mai 2019 sous la présidence du Directeur des Services Administratifs et Financiers du Premier Ministre, Serge DUVAL.

L'UNSA était représentée par Franck BAUDE, Théo COPPEL, Martine HARNICHARD, Christine LAPLACE et Jean-Paul LALISSE.

L'UNSA a prononcé la déclaration liminaire ci-jointe.

En réponse, le DSAF a rappelé l'importance de cette instance et du travail accompli lors du précédent mandat. Monsieur DUVAL a indiqué quelle fonctionnerait selon les mêmes modalités sur l'ensemble de cette nouvelle mandature.

Il reconnaît que le télétravail n'a pas été déployé de la même manière dans toutes les DDI et que des améliorations devront être étudiées en groupe de travail.

Sur le sujet de la médecine de prévention, des comités médicaux et des commissions de réforme, l'administration admet des difficultés mais les attribue principalement à une pénurie de médecins de prévention.

Sur l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat, elle entend les inquiétudes mais précise que les projets de circulaire du Premier Ministre, qui ont récemment « fuité », ne sont pas définitifs. L'administration prévoit la mise en place d'un accompagnement de ces réformes.

Feuille de route : bilan et perspectives

Pour les prochains groupes de travail, l'administration accède à notre requête et s'engage sur deux groupes de travail prioritaires à finaliser avant d'ouvrir de nouveaux dossiers.

Le premier groupe de travail aura lieu le 3 juillet et concernera le sujet du télétravail.

L'UNSA insiste en effet régulièrement pour faire avancer la mise en œuvre du télétravail en DDI et revendique un bilan sincère et la levée des divers blocages qui empêchent l'accès au télétravail à de nombreux agents.

Le second, dont la date reste à déterminer, concernera le traitement des accidents de service/travail, sans oublier les risques routiers et les maladies professionnelles en particulier, la maladie de Lyme. Sera également évoqué, le sujet des comités médicaux et des commissions de réforme.

Le DSAF nous a fait part d'une prochaine expérimentation sur la médecine de prévention dans deux départements avec la mise en place de télécabines (médecin à distance par caméra). Cela fera l'objet d'une présentation ultérieure quand le projet sera finalisé.

Suite au décret du 9 octobre 2018 qui étend le dispositif des dons de jours de repos aux aidants, une circulaire d'application est en attente de parution.

Un baromètre social sera de nouveau élaboré pour la période 2019-2020.

Un groupe de travail est programmé pour 2020 sur la thématique de l'aménagement des postes de travail pour les personnes en situation de handicap.

Concernant le suivi des RPS dans les DDI et la question de la mise en place d'un outil de sensibilisation sur les questions sexuelles et sexistes, l'administration est en attente de la signature avec l'ANACT. Le sujet sera évoqué au CHSCT du mois de juillet prochain.

Fonds d'innovation RH (FIRH)/ Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail (FIAC)/ Fonds de modernisation des DDI (FMDDI)

Les différents fonds d'aides que peuvent solliciter les DDI nous ont été présentés.

FIAC et FIRH sont gérés par la DGAFP. Ces deux aides rencontrent un franc succès.

Une bibliothèque des initiatives RH (BIRH), financée par ces fonds, a été créée par la DGAFP. Un nouveau site internet interactif est accessible à tous les agents publics :

www.bibliotheque-initiatives.fonction-publique.gouv.fr.

Le Fonds de modernisation des DDI est un fonds créé en 2013. 497 projets ont été financés par le fonds depuis sa création. Depuis 2018, les thématiques retenues sont : l'amélioration du service à l'utilisateur, la mutualisation des fonctions supports, la transformation managériale.

En 2019, 90 dossiers ont été déposés dont 33 % déposés par des DDT. Il y a de plus en plus de démarches communes. Le montant moyen attribué par le fonds aux projets retenus est de 12 320 € (en hausse par rapport à 2018). 69 % des dossiers concernent la transformation managériale.

Tous les dossiers retenus ont fait l'objet d'une notification. Les DDI dont les projets n'ont pas été retenus peuvent avoir communication du motif du refus à leur demande.

Un autre fonds vient d'être mis en place en 2019 par la DGAFP. Il s'agit du Fonds d'Aide à l'Égalité et à la Diversité (FAED).

Présentation du projet FIAC concernant le dialogue professionnel/dialogue social

Un premier bilan du projet initial avait été présenté lors du CHSCT de septembre 2018. Le livrable de la présentation n'est pas disponible ce jour, M. BRIOIS nous présente les grandes lignes.

Concernant la phase « état des lieux » : un questionnaire exploratoire a été envoyé aux 238 DDI (99 réponses) et un entretien sur le terrain a été effectué sur 5 DDI (4 sur des questions relatives au projet de service et 1 sur la transformation d'un accueil aux usagers).

L'objectif est de réaliser un livrable qui va permettre d'éclairer cette question de management participatif.

Le rapport de la phase « état des lieux » devrait être communiqué prochainement. La deuxième phase sera une phase de concertation.

La construction d'outils se fera après les différentes discussions suite à l'état des lieux.

L'UNSA constate qu'il est dommage que l'état des lieux se fasse uniquement sur 42 % des DDI, faute de réponse de certaines.

Les discussions sur ce sujet se poursuivront dès que l'état des lieux sera communiqué.

Présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI »

Le Ministère de l'Intérieur va mettre en place un nouveau dispositif de déontologie. L'inspecteur Alain LARANGE a travaillé sur ce sujet.

La loi a évolué sur ce point et définit déjà les notions élémentaires du conflit d'intérêt.

Les agents se dessaisissent de certains dossiers quand ils se trouvent en situation de conflit d'intérêt. Il est important aussi de définir le rôle de l'administration.

Propositions faites :

- Sensibiliser les agents, informer les personnels sur ces questions.
- Identifier avec chaque agent les risques auxquels il peut être confronté, l'entretien individuel peut être un lieu pour échanger sur ces questions.
- Prendre les mesures de dessaisissement, traçabilité des sujets : ceci permettra une garantie en cas de problèmes (contrôle, plainte etc..)

L'entretien annuel pourrait être complété par une fiche spécifique.

Le DSAF tient à préciser qu'il ne faut pas mélanger les sujets. La problématique aujourd'hui est que les exigences de la loi en termes de conflit d'intérêt se sont renforcées ainsi que les obligations. Sur le terrain, il y a des agents qui peuvent être en situation de conflit d'intérêt par rapport à leur activité. Il est préférable de les recenser.

Le DSAF nous invite à réfléchir sur ce sujet. Il ne s'agit pas de flécher les agents, de même la situation peut évoluer (changement de mission, fin d'activité)

Il est nécessaire selon lui de trouver ensemble la bonne solution pour prévenir les conflits d'intérêt et garantir les intérêts des agents concernés.

L'UNSA s'interroge sur l'adéquation avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). En effet, si les fiches doivent rester dans le dossier personnel de l'agent, il faudra s'assurer que cela ne lui porte préjudice pour les différents postes qu'il occupera dans sa carrière. De plus, il ne faudrait pas qu'il soit importuné car il déclare être un élu local. Il faut voir ce sujet avec toutes les structures et avoir un langage commun à toutes les DDI.

Le DSAF souligne que le but est d'avoir du recul, de mettre en éveil et selon lui, cette déclaration protège aussi l'agent. On doit rester dans la prévention et en aucun cas dans une obligation.

Commentaire de l'UNSA

Le CHSCT des DDI revêt un caractère particulier pour cette mandature. Premièrement, le sujet sur le groupement des SG en DDI et Préfectures avance à grand pas. Deuxièmement, la loi sur la transformation de la fonction publique a été votée à l'Assemblée Nationale, mardi 28 mai 2019.

Toutes les transformations qui résulteront de cela auront un impact sur les conditions de travail des agents et sur leur qualité de vie au travail. Cette instance devra s'emparer de ces sujets. Avant qu'elle ne disparaisse (projet de fusion CT-CHSCT), l'UNSA sera attentive, dans les quatre années qui viennent, à faire respecter le décret 82-453 et notamment les études d'impact qui découlent de ces grands changements qui nous attendent.

Prochaines échéances :

CHSCT : le 4 juillet après-midi.

GT télétravail : le 3 juillet après-midi